

- Abdelhamid Rouini, au tribunal de Aïn Oussera Djelfa);
- Hamid Sahel, au tribunal de El Affroun (Blida);
- Boussaad Takka, au tribunal de Dellys (Boumerdes);
- Azeddine Touati, au tribunal d'Alger;
- Ali Zegai, au tribunal de Tablat (Médéa);
- Abdelkader Kaïd Slimane, au tribunal de Tighennif (Mascara).

«»

Décret présidentiel du 1er août 1989 portant nomination de procureurs de la République adjoints.

Par décret présidentiel du 1er août 1989, sont nommés en qualité de procureurs de la République adjoints et affectés auprès des tribunaux suivants :

- MM. - M'Hamed Bekhelifi, au tribunal de Aïn Témouchent,
- Mustapha Benimam, au tribunal de Rouiba,
- Rabah Bouchama, au tribunal de Béjaïa,
- Salah Bouhali, au tribunal de Aïn El Melh,
- Yahia Boukhelda, au tribunal de Saïda,
- Mohamed Boutayane, au tribunal de Aïn M'Lila,
- Abdellah Chouader, au tribunal de Barika,
- Abdelouahab Fettache, au tribunal de Chéria, (wilaya de Tébessa),
- Abdellah Hachid, au tribunal de Kherrata,
- Ali Hadji, au tribunal de Tizirt,
- Mohammed Hamad, au tribunal d'El Attaf,
- Kadda Hattab, au tribunal de Ammi Moussa,
- Ali Helali, au tribunal de Mascara,
- Djamel Eddine Khetraoui, au tribunal de Berrouaghia,
- Mansour Ouchene, au tribunal de Bordj Bou Arréridj,
- Mahmoud Saadallah, au tribunal de Souk Ahras,
- Abdelkader Saadoune, au tribunal de Bordj Ménénil,
- Saïd Sid Lakhdar, au tribunal de Sebdou,
- Omar Siroukane, au tribunal d'El Goléa.
- Habib Youcef, au tribunal de Zemmora.

«»

Décret présidentiel du 1er août 1989 portant nomination de juges.

Par décret présidentiel du 1er août 1989, sont nommés en qualité de juge et affectés auprès des tribunaux suivants :

- Mlle - Farida Ayed, au tribunal d'El Harrach (Alger),
- Mme - Faïza Aït Belkacem, épouse Gaceb, au tribunal d'Alger,
- MM. - Nacer Bioud, au tribunal de Constantine,
- Nacer Boulares, au tribunal de Maghnia (Tlemcen),
- Lounes Brahmi, au tribunal de Bordj Ménénil (Boumerdes),
- Mme - Hadjar Chekiri, épouse Benyazzar, au tribunal de Bouira,
- MM. - Mohamed Dellas, au tribunal de Mecheria (Naâma),
- Ahmed Derfouf, au tribunal d'Adrar,
- Mohamed Derfouf, au tribunal de Tlemcen,
- Abdelhamid Frites, au tribunal de Collo (Skikda),
- Benziane Guermat, au tribunal de Laghouat,
- Mlle - Nora Hachani, au tribunal de Mansourah (Bordj Bou Arréridj),
- MM. - Mohamed Hammadou, au tribunal de Sour El Ghzlane (Bouira),
- Abdelghafour Kahoul, au tribunal de Béjaïa,
- Mohamed Kouari, au tribunal de Labiodh Sidi Cheikh (El Bayadh),
- Nouredine Mahboubi, au tribunal de Sidi Ali (Mostaganem),
- Arezki Mesloub, au tribunal de Tamenghasset,
- Mme. - Sadika Osmane, épouse Kasmi, au tribunal d'Alger,
- MM. - Taïeb Ouabel, au tribunal de Boufarik (Blida),
- Mustapha Tahmi, au tribunal de Ghardaïa,
- Mohamed Taleb, au tribunal de Laghouat,
- Sassi Deraredji, au tribunal de Dréan (El Tarf),
- Mohamed Regaz, au tribunal de M'Sila,
- Mlle - Malika Hanifi-Hachemi Amar, au tribunal d'Aïn Témouchent.

«»

Décret présidentiel du 1er août 1989 portant nomination de juges.

Par décret présidentiel du 1er août 1989, sont nommés en qualité de juge et affectés auprès des tribunaux suivants :

- M. - Lahmadi Abdi, au tribunal d'El Oued,
- Mlles - Djamila Addad, au tribunal de Tablat,
- Fadila Belakroum, au tribunal de Chelghoum Laïd,
- Mmes - Fatma Zohra Benblidia, épouse Bellatreche, au tribunal d'Alger,
- Gueltoum Benkara, épouse Kiouani, au tribunal de Rouiba,